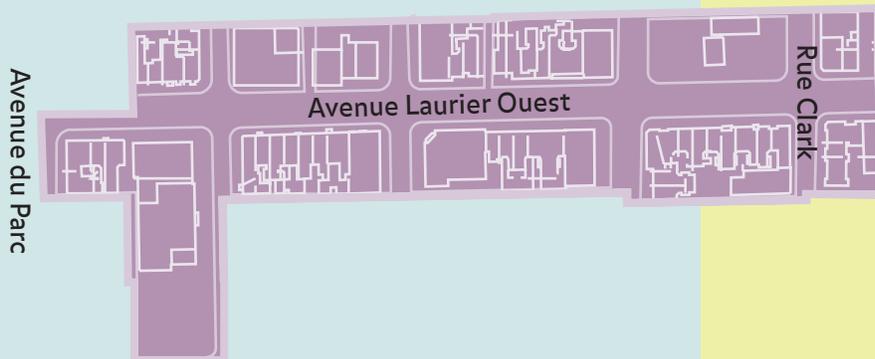




AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ AVENUE LAURIER 2



CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette portion de l'avenue Laurier semble avoir été tracée tardivement. On n'en connaît pas la date exacte, mais il est possible que la construction de cette avenue se soit déroulée dans les années 1880 ou 1890. Néanmoins, les terrains situés de part et d'autre de l'avenue appartenaient aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. Celles-ci ont vendu et loti leur terre seulement après 1905. Par conséquent, bien que l'avenue ait été tracée auparavant, il y avait très peu de bâtiments et ces derniers se limitaient, en 1907, au côté nord de l'avenue entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Saint-Laurent. Au fil des ans, l'avenue Laurier est devenue une artère commerciale importante, ce qui a amené plusieurs transformations aux caractéristiques des édifices.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée de têtes d'îlots dont l'orientation est principalement nord-sud. La plupart des îlots possèdent une ruelle en « H » qui crée une voie d'accès en arrière-lot, sauf pour les îlots situés du côté nord de l'avenue Laurier entre les avenues du Parc et de l'Esplanade, qui possèdent une ruelle en « I ». L'orientation dominante des bâtiments aux intersections est vers l'avenue Laurier.

Le parcellaire

Les dimensions de la parcelle de base sont de 7,3 à 7,8 mètres de largeur et de 28 à 30 mètres de profondeur. Quelques parcelles sont composées de deux, trois ou quatre parcelles de base fusionnées.



IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : aucune pour la plupart des bâtiments, d'un maximum de 3 mètres pour les autres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier, sauf du côté nord de l'avenue Laurier entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Saint-Urbain où on note une légère différence entre les bâtiments.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : quelques bâtiments annexes implantés en fond de cour sur la ligne de lot arrière, mais pour la plupart constructions prolongées jusqu'à la ligne de lot arrière et libérant peu de dégagement au sol.

Les aménagements extérieurs

Aucun aménagement paysager particulier, plantation d'arbres en alignement sur l'espace public.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : immeuble à vocation mixte (type 6).

MINORITAIRE : triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire occupant près de la totalité de la parcelle ou plan en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre.

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, plusieurs bâtiments jumeaux construits sur deux parcelles, mais dont l'aspect en façade donne l'impression d'un seul bâtiment.

HAUTEUR : 3 étages, surélévation du rez-de-chaussée de 0 à 5 contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat.

BALCON ET SAILLIE : présence occasionnelle de balcons étroits aux deuxième et troisième niveaux, fenêtres en saillie (rares).

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile dans les tons de beige ou brun.

TOITURE : non visible.

ESCALIER ET BALCON : plancher de bois et garde-corps en métal.

Le traitement des façades

SOCLE : fondation généralement démarquée par l'utilisation de la pierre comme matériau de revêtement. Le rez-de-chaussée possède de grandes vitrines et peut être distingué des étages supérieurs par un changement de matériau de revêtement ou par une corniche et des enseignes. La démarcation entre le rez-de-chaussée et le premier étage n'est cependant pas présente sur tous les bâtiments. Pour quelques bâtiments ayant eu à l'origine une marge de recul avant, le rez-de-chaussée commercial est construit directement sur la ligne de lot et les étages sont en retrait par rapport à la rue.

CORPS : composition symétrique formée d'un nombre variable de travées, fenêtres disposées en alignement vertical et horizontal, possibilité d'éléments en pierre accentuant les coins des bâtiments, la séparation des étages ou l'encadrement des ouvertures.

COURONNEMENT : corniche en bois ou en métal, surmontée d'un parapet avec ou sans fronton.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec imposte.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.

PORTES : au rez-de-chaussée, doubles ou simples avec fenêtres latérales et surmontées d'une imposte, servant d'accès commun à tous les logements situés aux étages.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteaux et appuis formés d'un seul morceau de pierre, possibilité d'encadrement complet en pierre pour la porte du rez-de-chaussée servant d'accès aux logements.



Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : similaire au matériau de la façade.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : coins des bâtiments rarement tronqués, composition des murs latéraux asymétrique, nombre de travées variable mais alignement vertical et horizontal des ouvertures. Celles du rez-de-chaussée ne respectent pas nécessairement ces alignements, surtout s'il y a un commerce. Le prolongement des vitrines des rez-de-chaussée commerciaux sur le mur latéral est variable.

VALEURS PATRIMONIALES

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

Principaux éléments à retenir

L'avenue Laurier est constituée d'une variété de bâtiments qui se sont implantés sur le parcellaire initial. On y retrouve à la fois des bâtiments résidentiels avec rez-de-chaussée commercial et des bâtiments exclusivement commerciaux. L'implantation sans marge de recul avant et l'utilisation presque exclusive de la brique d'argile sont les caractéristiques principales du paysage bâti.

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau